

L'Égypte sous la domination romaine

S. Donadoni

Rome, de l'alliance à la domination sur l'Égypte

Le passage de l'Égypte de la domination ptolémaïque à celle de Rome s'effectua pratiquement sans secousses. Depuis longtemps les rapports entre Alexandrie et Rome avaient été marqués par une cordialité qui remontait à l'époque de Ptolémée Philadelphie. Celui-ci le premier avait signé un traité d'amitié et envoyé une ambassade à Rome en -273. Un demi-siècle plus tard, Ptolémée Philopator avait maintenu sa bienveillance envers Rome pendant la guerre avec Hannibal (-218/-201). Rome à son tour avait sauvé l'indépendance égyptienne lors de l'invasion d'Antiochus III en -168. Toutefois, après cette prise de position, la République avait pratiquement acquis la possibilité et l'habitude d'un contrôle dans les affaires égyptiennes qui ne se montra que trop ouvertement dans les dernières années du royaume des Ptolémées. Les intrigues entre Cléopâtre VII (-51/-30) et les généraux romains avaient eu probablement pour but de leur faire épouser les intérêts de son royaume, mais son soutien inconditionnel à Marc Antoine lui valut enfin la perte définitive du trône au moment où son ami fut vaincu par Octavien (-31).

L'attitude du nouveau maître envers l'Égypte montre bien l'importance qu'il attachait à cette nouvelle province de l'Empire romain. Trois légions (à peu près 15 000 hommes) y furent détachées. On leur confia avant tout la reprise de contrôle sur le pays, victime de l'anarchie qui y avait sévi pendant les derniers règnes des Ptolémées et qui avait amené jusqu'à la destruction de Thèbes en -88. C'est le premier « préfet » romain, Cornelius Gallus, qui

conduisit les troupes en Haute-Egypte et leur fit même passer la 1^{re} Cataracte. Après lui le préfet Petronius reconquit cette province de la Basse-Nubie qui s'appelait la Dodécaschène puisqu'elle mesurait « 12 schènes » (soit à peu près 120 km) de Syène (Assouan) à Hiéra Sykaminos (Maharaqa). Elle avait été jadis territoire ressortissant des Ptolémées, mais depuis longtemps déjà les souverains de Méroé (au Soudan actuel) l'avaient annexée à leur royaume. L'excès de fierté que l'homme de confiance de l'empereur romain, le préfet Gallus, tira de ses entreprises finit par lui coûter la vie (-28) : ce qui mit bien en évidence le caractère très spécial qu'Octavien, devenu Auguste, attribuait à sa conquête. La Province d'Egypte, en effet, fut très jalousement réservée à l'administration directe de l'empereur, et le Sénat n'avait nullement le droit de s'en occuper à quelque titre que se fût. On en arriva même à interdire formellement aux sénateurs d'y mettre pied et la règle fut suivie avec beaucoup de sévérité. En Egypte, l'empereur romain devenait donc le successeur des Ptolémées et tâchait d'assumer leur fonction dans la structure du pays. Il assume la responsabilité des cultes, et déjà Auguste connu comme bâtisseur de nombreux temples (dont les mieux conservés sont ceux de Nubie, à Débod, à Talmis, à Dendour, à Pselkis). Il assume aussi la responsabilité du bien-être commun, et l'armée est employée non seulement à garantir l'ordre public, mais aussi à réparer le réseau des canaux qui avait beaucoup souffert pendant la période de désordre des derniers Ptolémées [cet exemple fera règle, et un semblable emploi des troupes se rencontre du temps de Néron (+ 54 + 68), de Trajan (+ 98 + 117), de Probus (+ 276 + 282)].

L'administration romaine

L'empereur romain tient des Ptolémées le modèle d'une administration de l'Egypte, conçue comme si celle-ci formait en réalité une sorte de vaste domaine personnel, dont le revenu est globalement administré par le roi. L'exploitation du pays devient sous Auguste le point de départ de toute la politique envisagée pour le pays, et elle continuera, même si son successeur en vient à reprocher au préfet d'y avoir levé trop de taxes, en lui rappelant qu'il faut bien tondre les brebis, mais non pas les écorcher.

L'autorité, exercée directement par l'empereur, se manifeste dans le fait que la plus haute autorité du pays est le « préfet » qui est nommé directement par lui, et parmi des gens de rang « équestre » (non sénateurs !), ainsi qu'il en est pour les autres fonctionnaires (des *procuratores*)¹ qui agissent au nom de l'empereur. Au point de vue administratif, un petit détail en dit beaucoup sur le caractère particulier de l'Egypte : c'est ici en effet le seul pays dans tout l'Empire où l'on compte les ans selon le « règne » de l'empereur et non pas selon les noms des consuls en charge. On continue ainsi la vieille habitude ptolémaïque et pharaonique, en reconnaissant au chef de l'Etat romain un

1. Soit des « représentants » *pro*, au lieu de, et *curare*, s'occuper.



*Tête de tétrarque.
(Source: Grimm et Johannes,
1975, op. cit., pl. 59. Photo Musée
du Caire.)*

caractère « royal » qu'on ne lui connaît nulle part ailleurs dans l'organisation de l'Empire.

Ce qui toutefois donne un caractère nouveau à l'exploitation impériale par rapport à celle des Ptolémées, c'est le fait que, tandis que sous ceux-ci les produits des champs et de l'industrie égyptienne servaient à enrichir une dynastie qui d'une façon ou d'une autre avait ses intérêts dans le pays même, les empereurs voyaient dans l'Égypte le réservoir de ce blé qu'on avait l'habitude de distribuer à la plèbe de Rome pour en mériter la bienveillance. Cette fonction de « grenier de l'Empire » ôte au pays le fruit de son sol sans qu'il en retire des contreparties substantielles par l'effet d'un commerce régulier.

Le passage de l'Égypte de la condition d'Etat indépendant à celle de « province » comporte en réalité d'autres et plus importantes différences de structure.

Il nous est possible d'en parler avec beaucoup de détails, puisque nous sommes très largement renseignés sur tout ce qui touche à la vie quotidienne par des documents précieux et particuliers à l'Égypte : les « papyrus ». Il s'agit des chartes publiques et privées que le sol sec de l'Égypte a conservées pendant des millénaires et qu'il a transmises aux savants, qui depuis un siècle et demi les soumettent à leur examen philologique et historique. Ce sont donc des textes originaux qui sont à la base de nos connaissances et qui éclairent les narrations des historiens avec une précision des données rarement atteinte dans d'autres domaines du monde ancien.

L'administration de base maintient comme unité géographique le « nome » (aujourd'hui on dirait une *moudiriyah*), subdivisé à son tour en deux « toparchies », qui réunissaient un certain nombre de villages (*kome*). Les nomes de Haute-Égypte sont réunis dans une unité supérieure, la Thébaïde, ainsi que les « Sept Nomes » de la Moyenne-Égypte (l'Heptanomis) et que les nomes du Delta. A la tête du nome est un « stratège », selon le vieux titre ptolémaïque d'origine militaire, qui a à ses côtés comme technicien administratif un « scribe royal » (encore un titre ptolémaïque). De plus petits fonctionnaires sont en charge de l'administration des unités moindres, et là aussi on maintient des traditions plus anciennes.

Nouvelle est l'administration centrale, dont le noyau est installé à Alexandrie, la vieille ville royale, qui assure maintenant le rôle de capitale à la place de Memphis. Cet état-major de l'administration est entièrement composé de citoyens romains et directement nommé par l'empereur. Le préfet, avant tout : il est le chef de toutes les branches de l'administration, de celle des finances aussi bien que de l'armée et de la justice. Son pouvoir n'est limité que par la possibilité qu'on a de faire appel de ses décisions auprès de l'empereur lui-même. Pour faire face à ses devoirs, le préfet dispose d'un conseil composé lui aussi de « chevaliers » romains. Le *juridicus*, le *dikaiodotes*, l'*archidikastes*, l'assistant dans l'administration de la justice, le *procurator usiacus*² dans l'administration financière des biens revenus

2. de *ousia*, « le domaine. »

personnellement à l'empereur, et un chevalier contrôle les temples. Les groupes de nomes sont, eux aussi, sous l'autorité de trois « épistratèges » qui sont des chevaliers et ont le rang de *procuratores*. La tradition organisatrice romaine veut que le même personnage qui a la responsabilité militaire ait celle de l'administration en général et de la justice en particulier. Cela a profondément affecté le mécanisme juridique le plus ancien, qui reconnaissait l'autorité des juges selon le droit local égyptien pour les causes dont la documentation était dans la langue du pays et des juges grecs dans les autres cas. Maintenant le seul juge est le préfet, qui peut évidemment déléguer son pouvoir à d'autres (le « stratège » surtout), mais qui reste le seul responsable. Il fait chaque année un tour à travers le pays pour résoudre les cas les plus complexes (c'est ce qu'on appelle le *conventus* qui a lieu à Péluse près d'Alexandrie, à Memphis, à Arsinoé dans le Fayoum). Il applique le droit romain pour les citoyens romains, et pour les autres le « droit des étrangers », qui tient compte des us et coutumes du pays, avec un certain nombre de limitations toutefois.

On entrevoit déjà par ces quelques indications que la présence romaine a de quoi modifier la structure de l'Égypte ptolémaïque. Mais dès l'époque d'Auguste, d'autres faits sont encore plus lourds de conséquences. L'administration ptolémaïque était très centralisée, et en principe elle était formée de fonctionnaires payés, dont les émoluments étaient constitués par le droit d'exploiter des domaines agricoles de dimensions différentes en rapport avec l'importance de la fonction. Pareillement, l'armée était une organisation héréditaire, qui comportait le bénéfice également héréditaire de cultiver des propriétés, elles aussi différenciées selon que le titulaire était grec ou égyptien, qu'il avait un cheval à nourrir ou non, etc. Le système avait souffert, déjà pendant l'époque ptolémaïque, d'une usure inévitable : à l'époque romaine il change totalement.

On substitue à l'idée du « fonctionnaire » payé celle du « magistrat » gratuit. En même temps on institue des « collèges » de gens ayant tous la même fonction, tous solidairement responsables. À côté du « stratège » on rencontrera les *archontes* (les « commandants »), à côté du « scribe du village » (*komogrammateus*), des « anciens » (*presbyteroi*).

Si l'État ne prend plus à son compte l'administration et ses frais, on assiste en revanche à un élargissement de l'importance de la petite et de la moyenne propriété privée, dérivant de la distribution des terrains qui étaient jusque-là « royaux » ou bien en usufruit (les *kleroi* dédommageant les employés publics). On aura donc une classe de possédants parmi lesquels seront élus les magistrats non payés, qui vont exercer leur fonction comme un devoir (*munus*), duquel ils ont été dédommagés à l'avance par les droits de propriété qui leur ont été donnés. Cette classe de propriétaires et de potentiels administrateurs est celle à qui l'Empire confie la défense de ses intérêts en choisissant un groupe social comme favori et l'opposant aux autres.

Sous les premiers Ptolémées les Grecs avaient eu une position de privilège de fait, qui s'était de beaucoup amoindrie après la bataille de Raphia (-217), où les troupes égyptiennes nationales s'étaient bien battues, et surtout lors des difficultés des derniers rois de la dynastie.

L'occupation romaine, dans son besoin d'opposer un groupe à l'autre, reprend la vieille tradition, et redonne aux Grecs une position de privilège, et cette fois-ci non seulement en pratique, mais également sur un plan juridique.

Les Egyptiens paient une taxe de « capitation » (la *laographie* à laquelle on est tenu par le fait même d'exister), dont les Grecs sont exempts; les habitants des capitales des nomes (les « métropoles ») paient des taxes moins élevées que celles des habitants des villages; les paysans sont empêchés de quitter le sol qu'ils travaillent (*idia*); il est surtout important que l'on provienne d'une famille d'éducation grecque, et cela n'est prouvé que si l'on peut démontrer par des documents que les deux aïeuls mâles ont tous les deux fréquenté le « gymnase », c'est-à-dire l'école grecque. Celle-ci était une institution libre à l'époque ptolémaïque: elle devient maintenant une institution limitée aux « métropoles » et contrôlée par l'Etat. Les « provenants du gymnase » (les *apo tou gymnasiou*) n'ont droit à cette appellation qu'après un examen de leurs titres généalogiques (*epikrisis*), et forment une bourgeoisie urbaine hellénisante en opposition avec les habitants de la campagne, paysans et égyptiens pour la plupart.

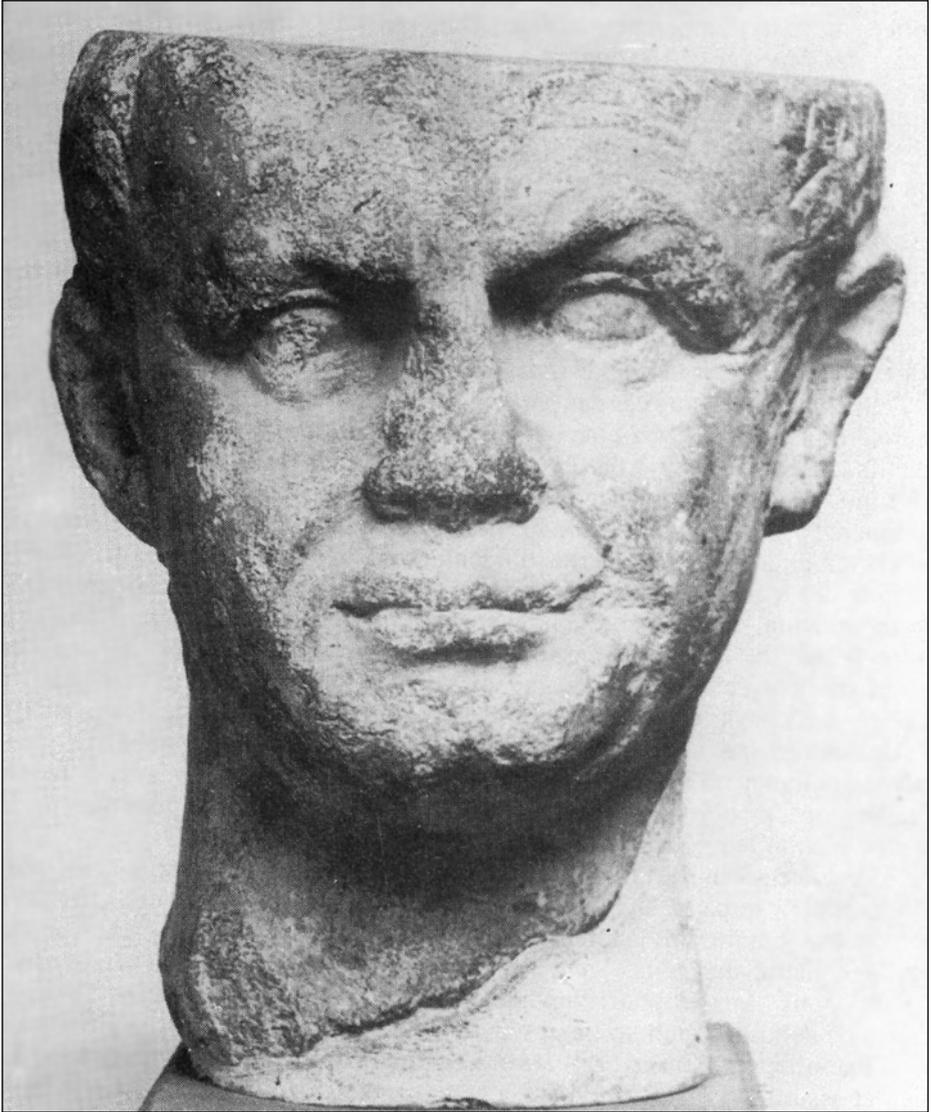
Les droits des Egyptiens en tant que tels disparaissent dans ce nouveau contexte social, qui s'efforce avant tout d'organiser une classe moyenne solide et co-intéressée au sort de l'Empire.

Ce n'est peut-être pas le lieu de souligner le statut particulier de celles qui, sous les Ptolémées, étaient des « villes autonomes » (*poleis*) telles que Ptolémaïs en Haute-Egypte et la vieille et glorieuse Naucratis³ dans le Delta. La troisième *polis*, Alexandrie, reste le plus grand port de la Méditerranée et rivalise avec Rome en population et importance. Elle perd son Sénat, toutefois; et son port devient la base de la *classis Augusta Alexandrina*, une unité navale militaire, tandis que tout près de la ville, à Nicopolis, campe l'armée romaine. Les Alexandrins, dont la verve caustique et l'esprit turbulent étaient célèbres, ne sont jamais en bons termes avec les nouveaux maîtres, et s'efforcent de le montrer à chaque occasion.

L'Égypte sous la domination romaine

Pour bien longtemps on ne touche point à ces bases de la domination romaine. La vie provinciale se déroule dans une *pax romana* qui est payée par les obligations relatives à la consigne du blé (*annona*) et qui périodiquement fait place à des sursauts de rébellion et de protestation. Cependant, Tibère (+14/+37), le successeur d'Auguste, peut déjà réduire à deux le nombre des légions détachées en Egypte. Sous son successeur se manifestent pour la première fois des désordres opposant les Grecs d'Alexandrie et les Juifs, nombreux dans la ville. Il apparaît ainsi une rivalité qui se manifeste alternativement par les luttes les plus sanglantes et les plaintes

3. Une colonie grecque remontant à l'époque saïte.



*Tête d'une statue de Vespasien.
(Source: Grimm et Johannes.
« Kunst der Ptolemäer - und
Römerzeit im Ägypt » . pl. 36.
975. Photo Musée du Caire.)*

officielles portées devant l'empereur à Rome. Une littérature édifiante (les prétendus *Actes des Martyrs d'Alexandrie*) raconte avec des couleurs apologétiques les procès des Juifs. En réalité, Rome a tenté d'imposer des solutions d'équilibre qui ont mécontenté les deux parties, dont chacune a cru être la sacrifiée.

Les rapports entre le gouvernement et les Juifs d'Égypte s'enveniment lors de la révolte en Judée. Vespasien (+69/+79), devenu empereur en Syrie et acclamé à Alexandrie, rappelle les légions de Nicopolis pour le siège de Jérusalem; et après la destruction de cette ville, sous le règne de Trajan (+98/+117), les Juifs d'Égypte organisent une rébellion qui en arrive à mettre Alexandrie en état de siège et dont on se souvient longtemps comme « la guerre des Juifs ». Lorsque le général Marcius Turbo a défait les rebelles, la colonie juive d'Alexandrie cesse d'exister.

Si on laisse de côté ces cas particuliers, le premier siècle de l'Empire et les premières années du deuxième constituent une période de calme et de bien-être relatifs. L'empereur Néron (+54/+68) envoie des explorateurs dans le royaume de Méroé, avec lequel on entretenait des rapports de paix et de commerce; Vespasien (+69/+79) devient très populaire à Alexandrie où l'on en vient à lui attribuer des vertus miraculeuses; Trajan (+98/+117) réduit le nombre des légions résidant en Égypte et en laisse une seule en raison du calme de la situation. C'est encore à Trajan que l'on doit le creusement d'un canal entre le Nil et la mer Rouge qui doit faciliter le commerce oriental, en concurrence avec les routes caravanières aboutissant en Syrie et passant à travers des pays hors du contrôle romain. Tout cela est à l'avantage d'Alexandrie, qui reste le port principal de toute la Méditerranée. On peut même souligner qu'à l'occasion d'une famine qui accable le pays, le même Trajan s'occupe d'y faire parvenir le blé nécessaire, renversant pour une fois le principe selon lequel l'Égypte doit verser l'*annona* à Rome.

Le successeur de Trajan, Hadrien (+117/+138) montre encore plus d'intérêt pour le pays. Il y fait un voyage assez long en +130 et +131 avec son épouse. On lui doit la réfection des destructions occasionnées à Alexandrie par la « guerre des Juifs », et la fondation en Moyenne-Égypte d'une ville, Antinoopolis, fondée pour commémorer son favori Antinoos dans l'endroit même où celui-ci s'était volontairement noyé pour sauver son maître — dit-on — d'une obscure menace oraculaire. Le jeune martyr fut considéré comme un dieu et assimilé à Osiris, et on est là certainement dans la tradition égyptienne de l'apothéose « par noyade »; mais des raisons pratiques ont conseillé la fondation de cette ville, à qui est donné le statut des *poleis* (« villes libres ») et qui va être en même temps un centre philoromain dans l'intérieur de l'Égypte et le point de débouché d'une route caravanière reliant la mer Rouge avec la vallée du Nil.

La situation économique des paysans et des petits propriétaires que nous pouvons contrôler d'assez près sur les documents originaux représentés par les papyrus, montre toutefois que la discrimination à l'avantage de la bourgeoisie, qui avait été de règle dans la politique romaine, allait porter de mauvais fruits. Les petits s'appauvrissent et une inquiétude commence à se



1

*Fouilles polonaises à Kôm
el-Dikka, Alexandrie :*
1. Thermes romains et hypocauste.
2. Corridor autour du théâtre.



2

manifeste, dont le signe prémoniteur est le meurtre du préfet d'Alexandrie sous le règne du successeur d'Hadrien, Antonin le Pieux (+138/ +161). Celui-ci doit se rendre en Egypte pour y remettre de l'ordre. Son fils, le philosophe et philanthrope Marc Aurèle (+161/+180), se trouve aux prises avec une situation encore plus critique lorsque les *boukoloï*, les « bouviers » du Delta, se soulèvent dans une insurrection qui fut à la fois une jacquerie farouche et un sursaut de nationalisme, sous la conduite d'un prêtre égyptien, Isidore. Un enthousiasme mystique unit les rebelles qui en arrivent (dit-on) à des pratiques d'anthropophagie rituelle, mais qui savent défendre avec héroïsme leurs droits à une vie moins misérable et à leur caractérisation ethnique. Les Alexandrins sont cette fois-ci du côté des Romains, en tant que privilégiés par rapport aux Egyptiens. La rébellion ne peut être brisée par les troupes locales et il faut que le général Avidius Cassius arrive de Syrie avec ses légions. Il ne peut arriver à vaincre les « bouviers » qu'en semant entre eux la discorde.

Il est assez important de rappeler que ce même Avidius Cassius en +175, alors que circulaient des rumeurs de la mort de l'empereur, se fit acclamer empereur lui-même par ses troupes à Alexandrie : c'est la première tentative en ce sens qui ait eu lieu en Egypte, et elle se termina sans grand dommage, puisque Marc Aurèle pardonna à l'imprudent.

La tension entre Rome et l'Egypte ne cesse d'augmenter malgré la réforme de Septime Sévère (+193/+211) qui restitue aux Alexandrins leur « Sénat » (la *boulé*, marque d'autonomie) qu'Auguste avait supprimé. Lorsque son successeur Caracalla (+211/+217) vient visiter Alexandrie, il est tellement vexé des boutades de ses citoyens à son égard qu'il n'hésite pas à organiser un massacre général des jeunes gens de la ville, après les avoir fait rassembler sous prétexte de vouloir les enrôler dans l'armée. Après le carnage, les troupes abandonnent leurs quartiers de Nicopolis et restent dans la ville elle-même pour la contraindre à la soumission.

Ces épisodes sanglants diminuent en partie l'importance du geste le plus fameux du prince, l'octroi de la *Constitutio Antoniana* en +212. Ce document capital donne le droit de cité à tous les habitants de l'Empire, et abolit les barrières qui séparaient jusque-là les citoyens romains des provinciaux. Les citoyens romains en Egypte étaient restés jusque-là très rares, à l'exception des fonctionnaires venus du dehors. Dans la plupart des cas il s'agissait des Egyptiens qui avaient servi dans l'armée romaine, qui, au moment où ils étaient mis en congé après 20 ou 25 ans de service, obtenaient leur droit de citoyen et qui revenaient dans leur ville d'origine pour occuper une position en vue dans le petit cadre des « métropoles ».

Avec la *Constitutio* l'Empire perd, en principe, cette duplicité de statut pour ses habitants, le droit commun devient celui de Rome, la structure générale de la société s'en trouve bouleversée. Toutefois, s'il y a eu un pays où cette révolution sociale fut le moins ressentie, c'est l'Egypte. En effet, une clause de la *Constitutio* excluait des bénéfices de la cité les *dediticii*, ceux qui s'étaient rendus après une défaite militaire, et les Egyptiens furent considérés comme tels.

Encore une fois, la classe moyenne, la bourgeoisie urbaine hellénisée, est favorisée par les empereurs au détriment de la plèbe paysanne autochtone. Un rescrit du même Caracalla en arrive à interdire l'accès des Egyptiens à la ville d'Alexandrie, excepté lorsqu'ils y apportent le combustible pour les thermes et les bœufs pour la boucherie. Toutefois, on fait une exception pour ceux qui voudraient (et qui pourraient) décider d'y vivre pour parfaire une éducation qui les assimilerait aux Grecs. On ne pourrait pas montrer plus éloquemment le caractère économique de la discrimination.

En concomitance avec la *Constitutio*, on change le système général de l'administration. Au moment où Alexandrie reçoit de nouveau son Sénat, une réforme générale change le statut des villes. Les « métropoles » deviennent « cités » (*poleis*) et assument directement l'administration du nome. Les charges publiques ne sont plus confiées à ceux parmi les « riches et capables » (*euporei kai epitedeoi*) qui ont été tirés au sort par l'épistratège, mais aux membres du Sénat (*boulé*) dont désormais toute ville est pourvue. Chacun doit à son tour prêter son concours à l'administration et se charger des dépenses nécessaires. Il nous reste dans des papyrus les procès-verbaux de séances des hauts collèges, où les *prytanes* (tel est le titre des membres qui composent la *boulé*) établissent qui doit occuper les charges publiques. Les candidats malgré eux tâchent de s'y soustraire. Ces honneurs en effet sont devenus intolérablement lourds dans une économie qui a souffert de la révolte des « bouviers » et des destructions qui en ont découlé, et par la sclérose du système — et qui a ainsi perdu la plus grande partie de sa splendeur primitive.

L'Égypte n'est plus le grenier de l'Empire : cette fonction est remplie désormais par l'*Africa* (le Maghreb actuel), déjà à partir de la fin du II^e siècle. Cela ne peut signifier autre chose, sinon que l'Égypte est épuisée. On commence à assister à un phénomène qui devient de plus en plus répandu et dangereux, la « fuite » (*anachoresis*) des cultivateurs qui abandonnent leurs champs et vont vivre dans le désert, étant désormais incapables de payer les impôts que l'Etat exige d'eux.

Le III^e siècle voit, vers sa moitié, une série d'événements très spectaculaires : un préfet d'Égypte, Marc Jules Emilien, qui se fait nommer empereur (+ 262), sa défaite sanglante par Galien après quelques mois de règne, l'apparition à l'horizon de l'Égypte de peuples étrangers qui y viennent faire des razzias, ou même en occuper le territoire pendant quelque temps.

Ce n'est pas un hasard si, pendant le règne de Claude II (+ 268/+ 270) un Egyptien, Thimagenes, appelle dans le pays des Palmyréens. Ceux-ci, dans leur opulente ville caravanière, sont alliés mais indépendants de l'Empire. Sans rompre avec celui-ci, leur reine Zénobie envoie une armée de 70 000 hommes, qui donne beaucoup de peine à la garnison romaine, dont les victoires sont inutiles, la population prenant le parti des envahisseurs. Même lorsqu'Aurélien a repris en main la situation et que les Palmyréens ont été refoulés, des éléments antiromains de la population, sous la conduite d'un certain Firmus, s'allient avec ce qui reste en Égypte des envahisseurs. De plus, ils se rattachent une peuplade dont on commence maintenant à parler avec terreur, les Blemmyes, c'est-à-dire les nomades qui sont en train d'occu-



1



2

1. Statuette : Gladiateur noir debout, vêtu d'une tunique, d'une cuirasse et d'un casque, armé d'un bouclier et d'un poignard. (Source : E. Breccia, « Terracotta » II, 1934. Photo Musée gréco-romain d'Alexandrie, Inv. 23241.)

2. Statuette : Guerrier noir debout, tenant une double hache. (Source : E. Breccia, 1934. Photo Musée gréco-romain d'Alexandrie, Inv. 23099.)

3. Carreau de faïence : Noir agenouillé soufflant dans un instrument de musique. (Photo Allard Pierson Museum, Amsterdam, Inv. 1991.)



3

per la Basse-Nubie et qui souvent apparaissent en Haute-Egypte, surgissant du désert qu'ils dominent et terrorisant les populations agricoles.

Le général qui a tenu tête aux Palmyréens, aux Blemmyes et à leurs alliés de la guérilla égyptienne est Probus (+276/+282), successeur d'Aurélien après en avoir commandé les troupes. On lui doit des tentatives sérieuses pour améliorer la situation d'un pays qui courait vers la ruine et qui n'avait plus d'intérêt à une vie sociale ayant son centre dans l'administration traditionnelle. Les faveurs avec lesquelles avaient été accueillis même les Blemmyes qui se comportaient pourtant comme des nomades maraudeurs avaient bien montré que le pays devait être protégé de l'intérieur, en donnant une nouvelle confiance à ses habitants. C'est sans doute dans cet esprit que l'on voit le général Probus, vainqueur des barbares envahisseurs, employer ses troupes (une fois qu'il est devenu empereur) à creuser les canaux pour améliorer l'agriculture.

La crise de l'Égypte ne fait que précéder, en réalité, dans un domaine bien défini, une crise plus vaste de beaucoup, celle de l'Empire lui-même. L'homme qui a le courage de l'affronter est Dioclétien (+284/+305), qui refond à nouveau tout le système de l'Etat. Il n'est pas question ici de toucher à un sujet aussi vaste si ce n'est pour ce qui a trait à l'Égypte. L'esprit réaliste du nouvel empereur lui fait abandonner la Nubie, ouverte à l'invasion des Blemmyes, en la donnant aux Nobades — une population africaine voisine de celle des Blemmyes — à condition qu'ils montent la garde à la frontière méridionale de l'Empire. Pour ce service celui-ci est prêt à payer des sommes que ces roitelets (*reguli*, *basiliskoi*) se plaisent à considérer comme des tributs.

L'Égypte elle-même est divisée en trois provinces, dont chacune comprend une vieille épistratégie. Les deux provinces septentrionales (le Delta et l'« Heptanomis »), appelées maintenant *Aegyptus Jovia* et *Aegyptus Herculia*, sont sous le contrôle d'un fonctionnaire civil (*praeses*) qui n'a pas de pouvoir sur les troupes, tandis que la province méridionale, la Thébaïde, qui est plus exposée aux invasions éventuelles, est soumise à un *dux*, réunissant en ses mains le pouvoir civil et militaire. L'Égypte perd ses caractères de province à part, on y frappe une monnaie qui est analogue à celle du reste de l'Empire. L'administration voit surgir, ainsi que partout ailleurs, les nouveaux personnages du *curator civitatis*, le « curateur de la cité », du *defensor civitatis*, le « défenseur de la cité » à qui on adresse les réclamations, de l'*exactor civitatis*, le « percepteur de la cité », qui s'occupe des problèmes fiscaux. Sans entrer dans les détails on doit remarquer que l'on inaugure à ce moment un nouveau système d'impôts, qui sont fixés par périodes de quinze ans à la fois (« indictions »), ce qui constitue un certain progrès par rapport au désordre des taxations arbitraires ou inattendues, mais qui n'a de sens que si tout le système de la production de la richesse reste rigoureusement égal à lui-même. La société tend, lentement au début, d'une façon de plus en plus claire par la suite, à se figer dans des cadres fixes, auxquels on tâche d'échapper lorsque le poids fiscal devient trop lourd. L'Etat est ainsi porté à veiller à ce que personne n'abandonne son poste, et si les paysans doivent rester paysans et toujours sur les mêmes terres devenant ainsi des serfs de la

glèbe, les *honestiores* (les « respectables ») eux aussi sont liés à leur devoir de contribuables et d'administrateurs. L'*anachoresis* devient vite une nécessité à tous les niveaux de l'échelle sociale. Il n'y a que les personnages ayant une autorité politique assez concrète qui arrivent à défendre leur position. Il est assez naturel que les moins fortunés cherchent à se placer dans l'entourage de ces puissants, en leur demandant aide contre le fisc, et en leur passant la disponibilité de leurs biens. Le gouvernement s'oppose avec toutes ses ressources légales à ce glissement vers une société dominée et organisée par la grande propriété foncière : mais les lois sont vaines là où on ne tient pas compte des raisons qui sont à la base du processus que l'on voudrait bloquer. Lorsque les grands propriétaires auront le droit de se considérer comme les percepteurs des impôts qu'ils doivent à l'Etat, (ce que l'on appelle l'*auto-pragie*), le système de la propriété aura définitivement changé : la petite propriété qui avait été la force de la classe moyenne au début de l'Empire disparaît devant la propriété (et l'autorité) baronale, et celle-ci émiette les vieilles unités administratives du type municipal et d'autres unités économiques de subsistance.

Le christianisme, levain de transformation de la société égyptienne

Ce processus exige évidemment une longue période de développement, et ne saurait être séparé de toute une autre série de considérations sur un événement qui lui est contemporain : l'essor du christianisme en Egypte.

On peut considérer ce phénomène dans un cadre historique assez large comme un des moments des échanges entre l'Egypte et le reste du monde ancien dans le domaine de la religion. On sait bien, en effet, la diffusion et l'importance des cultes de la vallée du Nil dans l'Empire romain. Isis et Osiris, ou Sérapis qui en est une forme, deviennent des dieux que l'on vénère partout et qui donnent à des peuples éloignés les uns des autres les mêmes espoirs mystiques de salvation, les mêmes expériences de foi ardente.

De tels cultes, dont l'emprise sur les consciences et les sentiments des masses était difficilement contrôlable par le pouvoir politique, connurent à plusieurs reprises des moments difficiles. Auguste, qui a pourtant été en Egypte un bâtisseur de temples, n'a pas caché sa méfiance envers les dieux de ce pays, qui avaient soutenu son adversaire Antoine, dont la propagande avait dit que la relation avec Cléopâtre allait jusqu'à menacer la position impériale de Rome. La défaite d'Actium avait été officiellement une défaite des dieux égyptiens aussi. Mais déjà Caligula change d'attitude vis-à-vis des divinités étrangères ; Titus (+79/+81) consacre un taureau Apis ; son successeur Domitien (+81/+96) est un adepte fervent des dieux d'Egypte à qui il est lié par des dettes de gratitude superstitieuse à partir du moment où, dans une situation dangereuse, il a pu se sauver en se camouflant en prêtre isiaque. Depuis lors, la passion d'Osiris, le deuil d'Isis, la résurrection de son époux deviennent des garanties pour ceux qui souffrent, et l'on reconnaît dans ces

divinités une profonde consonance avec la nature humaine, en même temps que des qualités qui la transcendent.

C'est dans ce sens que l'expérience religieuse égyptienne peut avoir aidé à la diffusion d'une autre religion de salut, tel que peut être considéré sous certains de ses aspects le christianisme. Et cela, évidemment, d'autant plus dans un pays où les préoccupations de l'au-delà ont toujours eu un poids prépondérant dans la spéculation religieuse.

Mais il ne faut non plus oublier que l'Égypte avait, depuis de longs siècles, une colonie juive, dont nous avons parlé et dont la présence, déjà à l'époque de Ptolémée Philadelphie, avait motivé une traduction grecque du texte de la Bible que l'on appelle la « traduction des Septante ». Une connaissance des données scripturaires sur lesquelles se greffe le christianisme était donc possible en Égypte assez tôt et dans des milieux différents, ce qui peut en avoir facilité la diffusion à ses débuts.

De tout cela nous savons fort peu en réalité. Ce que l'on peut plutôt souligner, c'est que la diffusion du christianisme est un fait qui a ses parallèles dans l'essor d'autres expériences religieuses, telles que celle des Gnostiques ou des Manichéens, dont l'Égypte a restitué les œuvres originales dans des papyrus ou des parchemins sortis de son sol.

Tout cela est une conséquence de la crise du monde païen, qui n'arrive plus par sa religion traditionnelle à satisfaire les besoins spirituels des hommes de cette époque; mais dans le contexte égyptien il n'est que trop facile de noter que le christianisme ainsi que le gnosticisme ou le manichéisme adoptent comme langue de prédication la langue du pays, les parlers coptes recueillis dans leurs variantes provinciales région par région, selon l'exigence de la propagande religieuse. Si cela, d'un côté, signifie que l'on s'adresse aux couches les plus humbles de la population, celles qui avaient été exclues de la culture grecque des classes dominantes, cela signifie aussi que sur le plan religieux on donne la première place à cet élément indigène et à cette culture nationale qui, pratiquement dans les mêmes années, étaient exclus des bénéfices de la *Constitutio Antoniana* et étaient refoulés en dehors des nouveaux cadres de l'Empire où la plupart des sujets étaient devenus des « citoyens ». Là où, au point de vue officiel, l'Égyptien de souche est un *dediticius* qu'on ne s'occupe pas d'assimiler, pour les chrétiens au contraire la désignation d'« Hellène » devient synonyme de « païen » et par cela désignation de mépris.

Le nombre et l'importance des chrétiens se manifeste, par un paradoxe singulier mais non rare, à travers les persécutions lancées contre eux à plusieurs reprises par les empereurs. Celle de Dèce (+ 249/+ 251) nous a laissé en Égypte une série de singuliers monuments: il s'agit des certificats que l'on décernait à ceux qui, en présence des autorités, avaient fait le sacrifice païen, en brûlant quelques grains d'encens pour le salut de l'empereur: ceux qui refusaient étaient des chrétiens, et pouvaient être châtiés en tant que sujets déloyaux. Mais la persécution qui efface le souvenir de toutes les autres dans le souvenir populaire, au point qu'elle donne le point de départ à l'ère copte (« ère des Martyrs ») est celle déclenchée par Dioclétien avec toute l'énergie et la rigueur dont ce prince était capable (+ 303).

Ce fut la dernière épreuve, celle qui démontra l'inutilité de s'opposer à une situation qui était désormais consolidée. Peu d'années après, Constantin reconnaissait à Milan (+313) le droit d'être chrétien, et entreprenait la longue œuvre d'assimilation de la société des chrétiens aux nécessités de l'Empire. L'histoire du christianisme égyptien, à partir de ce moment, est strictement liée aux rapports entre Alexandrie et Constantinople, la nouvelle ville impériale.

L'originalité de l'Égypte à l'intérieur de l'Empire chrétien

A partir du moment où, sous Théodose, l'Empire devient officiellement chrétien, l'histoire de l'Égypte est directement concernée par l'attitude officielle des empereurs, qui, de Constantinople, prétendent de plus en plus définir ce que doit être le dogme enseigné et reçu dans tout l'Empire. Le désir de l'unité juridique s'accompagne vite de la volonté d'uniformité religieuse à laquelle on donne le nom d'orthodoxie.

En tant que religion, le christianisme est caractérisé par un certain nombre de points de foi: dès les premiers siècles de son existence ils ont fait l'objet de méditations et d'interprétations différentes, opposant parfois d'une façon farouche les coreligionnaires les uns aux autres.

Tant que l'Église n'avait pu paraître en plein jour, les querelles entre fidèles étaient restées sans poids politique. Mais dès que la communauté des chrétiens finit par coïncider avec la masse des sujets de l'Empire, leurs démêlés deviennent des affaires d'Etat. Constantin déjà, a été souvent obligé d'intervenir pour régler les différends qui envenimaient les rapports entre groupes de chrétiens, et qui, sous le couvert de la théologie, menaçaient souvent l'ordre public. Pour l'esprit pratique et autoritaire de l'empereur, la discussion religieuse — l'« hérésie » — est quelque chose qui doit disparaître pour laisser place à une conception ordonnée et définitivement reconnue de ce qui est vrai et par conséquent, légitime. Ses successeurs suivirent son exemple, et cette attitude fut à la base de continues tensions entre la cour constantinopolitaine et l'évêché alexandrin, chacun des deux se considérant responsable de la rectitude de la foi, de l'« orthodoxie ».

Dans ces débats religieux, les traditions locales profondément ressenties, conservées et vénérées, s'opposent souvent aux décisions abstraites et lointaines du pouvoir. A Alexandrie comme à Antioche, le prestige des sièges épiscopaux les plus anciens de la chrétienté est renforcé par la qualité de certains des prélats qui les occupent. Plus encore peut-être, les deux capitales intellectuelles du monde gréco-romain imposent aux débats théologiques qui s'y développent un tour difficilement conciliable avec les conceptions impériales et parfois même avec les conceptions de l'évêque de Rome.

A Alexandrie, le christianisme a pris très tôt et de manière organique un caractère assez différent de ce qui était le sien dans le reste du pays. La

culture grecque dont la ville est imprégnée se manifeste dans la façon même par laquelle la nouvelle religion y a été accueillie. Plutôt que d'un acte révolutionnaire de foi, il s'agit d'une tentative de justifier et d'encadrer des conceptions nouvelles dans les grandes expériences de la philosophie et de la philologie antiques. On a devant les yeux le modèle de ce qu'avait accompli à Alexandrie même le juif Philon au I^{er} siècle de notre ère, lorsqu'il a tenté de donner un sens grec et universel à l'Écriture. On organise, ainsi, un *Didaskaleion*, dont le fondateur semble être un certain Pantène, stoïcien converti, qui a une bonne expérience de la philosophie grecque. La persécution de Septime Sévère fait fermer l'école pendant quelque temps, mais elle reprend sous la conduite de personnages tels que Clément d'Alexandrie (c. 145/+ 210), un prodige d'érudition, et de son élève Origène (+185/+252). Avec ce dernier, la spéculation philosophique et l'intérêt philologique atteignent leur point culminant; il en arrive à suivre, bien qu'étant chrétien, l'enseignement du fondateur du néo-platonisme, Ammonius Sacca. Ce sont ces personnages qui ont fait le plus pour greffer le christianisme encore en formation sur la tradition classique, et qui lui ont donné la capacité de recueillir l'héritage d'une civilisation (celle de la Grèce et de Rome) qui en principe semblait ne pouvoir lui être assimilée. C'est là l'apport le plus important de l'Égypte au christianisme naissant. Mais cette attitude n'est pas faite pour séduire la partie non grecque du pays, qui vit son expérience religieuse d'une façon plus instinctive. De son côté, l'évêque d'Alexandrie se trouve dans une position très particulière vis-à-vis de ses prêtres (*presbyteroi*) qui forment un collège très puissant comme dans l'Église des origines. Aussi s'appuie-t-il sur les évêques provinciaux (les *chorepiskopoi*, les évêques de la *chora* — le terme par lequel on désigne l'Égypte en dehors d'Alexandrie), qui dépendent de lui pour leur consécration.

Dans cette tension d'intérêts et d'attitudes éclatent des différends très graves. Le premier fut l'œuvre de l'évêque Mélèce de Lycopolis (Assiout) qui rallie autour de lui les rigoristes. Ceux-ci se refusent à admettre dans le sein de l'Église ceux qui ont failli pendant les persécutions.

Un autre débat beaucoup plus lourd de conséquences résulte des divergences d'interprétation entre clercs et entre écoles philosophiques sur la co-présence de l'humanité et de la divinité dans le Christ. Faut-il penser qu'il y a en lui deux natures indissociables, une seule divine, l'humaine n'étant qu'apparence, ou deux, séparées. Un prêtre, Arius, penche en Syrie pour cette dernière solution. Il suscite la réplique officielle de l'Église qui le condamne. Le défenseur le plus ardent de l'orthodoxie, saint Amanase (+293/+373), patriarche d'Alexandrie, dans cette tempête, tient triomphalement tête même aux empereurs favorables à l'arianisme; il est le champion reconnu de l'Église aussi bien chez les Grecs que chez les Latins. Un demi-siècle plus tard, c'est encore un patriarche d'Alexandrie, Cyrille (+412/+444), qui s'oppose aux doctrines de Nestorius, le patriarche de Constantinople, et qui sait tenir tête à l'empereur Théodose II. A cette occasion, Cyrille corrige les affirmations antérieures des théologiens en soulignant qu'il y a dans le Christ une personne et deux natures. Après sa mort, le moine Eutychès, appuyé par le successeur de Cyrille, Dioscore, franchit une nouvelle étape en déclarant



1



2

1. Peinture de Baouit. (Source: K. Wessel, « Koptische Kunst », Recklinghausen, 1963, fig. 100. Photo Musée du Caire.)

2. L'antique résidence qui desservait le monastère de Mari-Mina.

qu'il n'y a dans le Christ qu'une seule nature. Le Concile de Chalcedoine a condamné cette doctrine en +451. Puis les Alexandrins, fiers de la science et de la sainteté de leurs patriarches, l'ont retenue comme vérité de foi. On a donné par la suite à cette tendance philosophico-théologique, le nom de monophysisme.

Les décisions du Concile de Chalcedoine (+451), qui tranche définitivement en rendant obligatoire la croyance en l'union intime de deux natures dans le Christ, ouvre à Alexandrie une crise qui n'a trouvé son épilogue qu'avec la conquête musulmane. Désormais au patriarche nommé par Constantinople et qui, dépendant du roi (*maliken* arabe) est appelé melchite, patriarche nanti de pouvoirs administratifs, judiciaires et policiers, s'oppose couramment un patriarche monophysite, défenseur, aux yeux des Egyptiens, de la seule vérité théologique tolérable: l'unicité de nature du Christ. Au pouvoir du patriarche melchite appuyé sur la légitimité et la force impériales, s'oppose celui du patriarche monophysite qui a pour lui l'appui d'un « sentiment national » progressivement de plus en plus anti-byzantin.

Les démêlés acharnés et parfois sanglants des fidèles ont surtout pour théâtre la ville d'Alexandrie. Des échos d'événements souvent scandaleux qui se passent dans cette ville parviennent en province. En réalité, le christianisme de la Vallée a su manifester son goût pratique comme contrepoids des spéculations des Alexandrins par une expérience qui allait être fondamentale dans le développement de l'Eglise. Considérant la vie mondaine comme source et occasion de péché, les chrétiens d'Egypte développent d'une façon organique le refus du monde et se réunissent en collectivités religieuses. Celles-ci avaient peut-être des exemples tant dans l'Egypte païenne que parmi les Juifs d'Egypte (qu'on se souvienne des *Thérapeutes* dont Philon décrit les usages vertueux) mais elles deviennent maintenant éléments portants de la nouvelle religion. On peut distinguer différents moments dans l'histoire de ce mouvement: le monachisme. Son premier représentant illustre est Paul de Thèbes (+234/+347), ermite qui fuit le monde suivi de son disciple Antoine (+251/+356) qui organise les anachorètes, et enfin et surtout Pacôme (+276/+349) qui, avec un sens pratique très poussé, imagine des groupes vivant en commun (*koinobia*) et travaillant en commun, soumis à une certaine discipline avec des responsabilités et une vie sociale très poussée. On arrive ainsi à Schenoute d'Atripe (+348/+466) qui au Couvent Blanc (le Deir el-Abiad) assujettit à la discipline la plus stricte hommes et femmes, et porte à son achèvement en Egypte le système qui devait connaître d'autres développements dans l'Europe médiévale.

Il est évident que ce refus du monde, d'un côté, ce rassemblement d'un grand nombre de personnes, de l'autre, ne sont pas seulement des gestes de foi. Il s'agit plutôt du transfert dans un cadre religieux de ces faits que nous avons déjà remarqués comme typiques de l'Egypte byzantine. L'*anachoresis* est un terme aussi bien religieux que fiscal (*anachoretos* désigne tant l'ermite que celui qui s'enfuit pour échapper aux taxes qu'il n'a plus les moyens de payer); et l'enthousiasme avec lequel on se rend dans le désert pour y vivre dénonce l'amertume de la vie quotidienne. En même temps, de nombreux documents originaux relatifs à la vie dans les monastères nous les montrent

comme de grandes administrations, propriétaires de terres, de bestiaux, d'ateliers, de magasins et d'installations agricoles. Le couvent peut être riche et actif, là même où les moines peuvent être personnellement pauvres et adonnés à la vie contemplative. On s'aperçoit aisément qu'on est là en présence d'une solution analogue à celle qui détermine la disparition de la petite propriété à l'avantage du *latifundium*. Ce n'est pas par hasard que les empereurs tâchent d'empêcher de se faire moines les personnes inscrites sur les listes des administrateurs : ceux qui vivent dans un couvent y trouvent non seulement de quoi satisfaire leur sentiment religieux, mais aussi une protection contre l'autorité et les difficultés de la vie qui est l'aspiration ultime de cette époque.

Sous cet angle on peut comprendre la signification des chiffres relatifs à la population des monastères que nous transmettent les sources. Il s'agit souvent de plusieurs dizaines de milliers de personnes. Le statut de moine est devenu celui d'une grande partie de la population, une façon d'organiser la vie collective pour faire face à l'Etat ou suppléer à son incapacité de remplir ses devoirs envers la population. Dans ce cadre, les autorités ecclésiastiques tendent de plus en plus à se substituer aux autorités civiles.

On se rend facilement compte que ce milieu est moins porté que par le passé à exploiter les traditions de l'hellénisme, tant dans ses formes classiques que dans ses nouvelles manifestations constantinopolitaines. Les traditions figuratives de l'époque romaine se développent sur place dans ce qu'on appelle, d'une façon assez vague, l'art copte. La littérature nationale, qui n'a maintenant que des intérêts religieux, s'exprime dans la langue parlée du pays, et une riche floraison de textes pieux témoigne du développement d'une tradition qui n'a peut-être pas trouvé jusqu'ici pleine justice dans le milieu des historiens.

Finalement, cependant, l'esprit de résistance alexandrin, essentiellement théologique, rejoint au VI^e siècle celui des anachorètes. Le pouvoir de Constantinople exerce une pression accrue pour imposer, à l'Egypte qui n'en veut pas, les formules de Chalcedoine et bien d'autres, nées à Constantinople par la suite. Tout concourt à discréditer en Egypte l'« Eglise officielle » riche et autoritaire, chargée du maintien de l'ordre et à rendre populaires les persécutés monophysites qui ont reçu au V^e siècle de grands renforts doctrinaux de Syrie et qui accueillent d'autres persécutés syriens au VI^e siècle. Un sentiment commun de lassitude s'empare des Egyptiens des divers milieux sociaux. La certitude de la justesse et de la justice des positions égyptiennes est renforcée par la multiplication des textes apocryphes relatifs à des épisodes de la vie du Christ en Egypte. Le Byzantin est devenu un étranger indésirable, un occupant mal supporté.

Les papyrus nous ont gardé des renseignements très précis sur l'état d'esprit des diverses couches de la population. Partout c'est le même sentiment de crainte, d'insuffisance, de lassitude. On comprend bien que le pays n'a plus de force économique, épuisé qu'il est par une administration rapace et inepte, divisé à l'intérieur par des querelles, séparé de Constantinople par une méfiance mutuelle.

En quelques années deux conquêtes militaires vont révéler la fragilité de la domination byzantine.

Le roi sassanide Chosroës II veut affaiblir Byzance. Déjà les Sassanides dominent le sud de l'Arabie et gênent le commerce byzantin en mer Rouge. Ils frappent, après +615, dans trois directions : vers l'Anatolie et Byzance, vers Alep et Antioche, vers Akaba et l'Égypte. Le Delta est atteint en +615. L'occupation perse se traduit par l'insurrection des Juifs libérés de la longue oppression romaine. Et aussi par la réapparition au grand jour de l'Église monophysite, la seule officielle durant quelques années.

La reconquête de l'Égypte par Héraclius en +629 n'ouvre qu'un court répit pour les Byzantins, contraints de surveiller attentivement une colonie désormais ingouvernable. La terreur règne, appliquée par le patriarche melchite, lorsque Byzance décide d'imposer, en +632, une nouvelle orthodoxie qui n'est ni celle de Chalcédoine et de Rome ni le monophysisme. Dès +639 les Musulmans apparaissent menaçants. En +642, l'Égypte s'est donnée aux nouveaux conquérants qui ont promis d'établir une situation économique et fiscale plus juste. La conquête arabe ouvre une nouvelle période de l'histoire égyptienne.